

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC16

présenté par

Mme Pompili, Mme Attard, Mme Abeille et Mme Allain

ARTICLE 26

A l'alinéa 4, après les mots « de développement durable » sont ajoutés les mots « de lutte contre le gaspillage alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gaspillage alimentaire est un enjeu économique, social et environnemental. Début 2012, le Parlement européen a adopté une résolution visant à réduire de moitié ce gâchis de denrées d'ici 2025. Avec le soutien de la société civile et des acteurs de la chaîne alimentaire, le Gouvernement français s'est fixé cet objectif en juin 2013, dans le cadre d'un Pacte national. La mesure 3 de ce Pacte vise à instaurer un module de formation sur cette thématique dans les établissements agricoles et les écoles hôtelières. La formation des futurs professionnels est un véritable levier dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : ce module leur permettra d'acquérir des connaissances et des compétences à mettre en pratique dans leur quotidien. C'est pour quoi cet amendement propose de rappeler que les établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle participent à la politique nationale contre le gaspillage alimentaire.